

CHAPITRE 1

LE RECUEIL DE DONNÉES

1. GÉNÉRALITÉS

Le recueil de données correspond à toute opération qui a pour objet la recherche, la collecte et l'exploitation d'informations. Il permet par exemple de collecter des informations précises et pertinentes afin de mieux appréhender les différents domaines du secteur sanitaire et social.

C'est une recherche d'informations primaires, de données, qui se fait par le biais d'une enquête. Il est du domaine de l'investigation et répond à deux grands types de besoins :

- analyser une situation pour ensuite prendre une décision ;
- évaluer ce qui a été fait.

Il a donc lieu avant, mais aussi après l'action.

Les acteurs de l'investigation peuvent être des professionnels sanitaires et sociaux, des organismes publics ou privés spécialisés :

- au niveau local, ce sont les CCAS¹, les Missions locales, les associations (la Croix Rouge par exemple), les Mairies, les Établissements scolaires... ;
- au niveau national, ce sont l'INSEE², l'INED³, l'INSERM⁴... ;
- au niveau international, ce sont l'OMS⁵, l'UNICEF⁶...

Un recueil de données s'effectue en plusieurs étapes. Voici son déroulement :

1 Centre Communal d'Action Sociale
2 Institut National de la Statistique et des Études Économiques
3 Institut National d'Études Démographiques
4 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
5 Organisation Mondiale de la Santé
6 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

